

# BUDGET PRIMITIF 2022

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 AVRIL 2022



Le budget primitif 2022 est la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil d'administration le 1<sup>er</sup> mars dernier.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 444 197,49 € en progression de 22,4 % par rapport au budget primitif 2021.

#### EVOLUTION DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'ETABLISSEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022
Montant du budget	358 603 €	329 925 €	348 734 €	362 817 €	444 197 €
Evolution	+10,2 %	- 8 %	+5,7 %	+ 4 %	+ 22,4 %

### A. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### 1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et cotisations diverses réglés par l'établissement. C'est le deuxième poste de dépenses du budget.

La progression conséquente de ce chapitre s'origine dans l'organisation de 3 séjours au bénéfice des seniors (Corse et Aveyron). Mis en œuvre dans le cadre du programme Seniors en Vacances de l'ANCV, ces séjours n'impactent pas l'équilibre budgétaire de l'établissement.

Afin d'améliorer la mise en œuvre de ces séjours et de faciliter le conventionnement avec les villages vacances, le CCAS doit être le porteur et ainsi régler les dépenses pour le groupe et assurer le recouvrement des recettes dues par chaque participant. La part résiduelle du séjour facturée au CCAS sera en effet appelée sous forme de participation auprès des bénéficiaires. Ainsi, pour 105 600 € de dépenses, le CCAS devrait percevoir le même montant de participations.

Le chapitre des charges à caractère général enregistre également, à partir de cette année, une nouvelle enveloppe budgétaire destinée à soutenir l'organisation d'animation de l'espace de vie sociale.

Le budget de l'établissement constate également le solde de la prestation de spectacle de cabaret organisé en décembre dernier pour 4 431 €, qui sera financé par une reprise sur le résultat excédentaire de l'exercice précédent.

Enfin, comme les années passées, le budget de l'établissement comprend un certain nombre d'ajustements pour tenir compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des tarifs dans certains dispositifs (+ 2 600 € pour la téléassistance, - 1 000 € pour l'achat de Symphonie Pass). Considérant, par ailleurs, le contexte de crise internationale et les tensions sur les matières premières, l'établissement pourrait subir une inflation encore plus dynamique que celle escomptée lors de l'élaboration du rapport d'orientations budgétaires.

## 2. Les charges de personnel

Ce chapitre, constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant, est affiché en recul de 7,6 % en comparaison avec le budget primitif précédent.

Comme exprimé dans le rapport d'orientations budgétaires, le chapitre des charges de personnel constate :

- le départ en retraite en cours d'exercice de l'agent en congé pour longue maladie, son poste ayant déjà été remplacé par un agent permanent ;
- le passage à temps partiel à 80 % d'un agent ;
- le retour au poste de l'agent en congé maternité et le départ en début d'exercice de son remplaçant.

Ce poste de dépenses intègre toutefois des crédits complémentaires pour permettre le règlement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux agents participant à l'organisation des élections présidentielles et législatives.

## 3. Les autres charges de gestion courante

Ce poste de dépenses est constitué des aides aux personnes (aide sociale facultative, aides alimentaires, aides au paiement des factures d'eau, bons des seniors...).

Ce chapitre intègre notamment :

- une augmentation de l'enveloppe des bons des seniors avec l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 117 personnes âgées de 65 ans en 2022) ;
- des crédits (1 200 €) pour permettre le départ en centre de vacances d'enfants et d'adolescents, dans le cadre d'un conventionnement avec l'association Jeunesse au Plein Air et la ville d'Essey-lès-Nancy ;
- une enveloppe d'aides financières de 1 000 € à destination des personnes en situation de handicap.

Il convient toutefois de noter que le contexte économique, dégradé par la pénurie de matières premières, en raison notamment de la guerre en Ukraine, pourrait conduire l'établissement à reconsidérer son enveloppe d'aides financières en cours d'exercice en soutien aux publics aux plus faibles revenus et dont le budget ne sera pas en mesure d'absorber l'impact de l'inflation.

## 4. Les charges exceptionnelles

Le projet de budget primitif intègre enfin, comme en 2021, des crédits pour honorer le remboursement à la Métropole du Grand Nancy des fonds avancés et non consommés pour l'attribution d'aides au paiement des factures d'eau.

## B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement des participations des bénéficiaires et des partenaires sociaux, des remboursements de charges, de la subvention communale et, le cas échéant, de l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice précédent.

### 1. Les produits des services

Ce poste de recettes est composé des participations des bénéficiaires à l'acquisition de titres de transport et à l'abonnement au service de téléassistance.

Si la demande en service de téléassistance ne devrait guère progresser en 2022, les participations des bénéficiaires seront a minima revalorisées de l'évolution des tarifs des prestations issus des conditions du nouveau marché.

### 2. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve généralement les remboursements, par l'assurance statutaire, d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service.

Ce poste de recettes reculera fortement en 2022 (- 64 %) avec le départ en retraite de l'agent en congé pour longue maladie, pour lequel l'établissement bénéficiait du remboursement par l'assurance statutaire d'une fraction significative de sa rémunération.

### 3. Les dotations et participations

Ce chapitre est composé essentiellement de la subvention d'équilibre versée par la commune au C.C.A.S.

Pour équilibrer le budget 2022 et préserver son excédent de fonctionnement, il est proposé de solliciter auprès de la commune d'Essey-lès-Nancy une subvention de fonctionnement de 266 862 €, à un niveau assez proche du budget précédent (271 536 €).

Ce montant de subvention constitue une hypothèse maximale que le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville d'Essey-lès-Nancy ajusteront de concert en cours d'exercice au plus près des besoins de financement de l'établissement.

Ce chapitre de recettes constatera également dans une moindre mesure :

- la participation du Département à l'instruction des dossiers de RSA (17 698,50 €) ;
- l'avance de fonds de la Métropole du Grand Nancy pour l'attribution d'aides au paiement de factures d'eau (5 113 €) ;
- la participation de la Caf au financement des charges du logement d'urgence (3 958 €).

#### 4. Les produits exceptionnels

Ce chapitre devrait enregistrer la participation financière des seniors aux séjours organisés dans le cadre du programme Seniors en Vacances (105 600 €) et aux autres sorties organisées en leur faveur (2 500 €).

Il constatera également les participations des familles à l'organisation du séjour en leur faveur (400 €).

#### 5. L'excédent de fonctionnement reporté

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent.

D'un montant de 14 601,48 € et provenant de la mobilisation d'une subvention communale supérieure au besoin réel de financement, cet excédent permet, dans l'attente du versement d'un acompte par la ville d'Essey-lès-Nancy, de prendre en charge les dépenses du mois de janvier qui ne peuvent être différées (rémunération des agents de l'établissement notamment).